

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 25 MARS 2022**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de votants : 12

Date de la convocation : 17 mars 2022

Date d'affichage : 31 Mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de JUILLEY, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur LEQUERTIER Mickaël, Maire de Juilley.

Étaient présents : MM. LEQUERTIER Mickaël, M. DESAINJORES Marc, Mme LARNAUD Sophie, M. COCMAN Guillaume, Mme DAUGUET Laëtitia, M. TRINCOT Éric, M. GAZENGEL Jérôme, Mme LEMÉE Colette, M. PICHOT Mathieu, M. PSZCZOLKOWSKI Arnaud, Mme BRIAND Élodie, M. GOBÉ Christophe.

Excusé : M. LATRON Guillaume, procuration à M. DESAINJORES Marc

Absents : M. BOUILLET David, Mme LAISNÉ Fabienne

Secrétaire de séance : M. GAZENGEL Jérôme

Ouverture de la séance : 20 heures 45 minutes

Ordre du jour :

- **Approbation des comptes 2021**
- **Affectation des résultats**
- **Vote du budget primitif communal 2022**
- **Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2022**
- **Demandes de Subventions**

- **Questions diverses**

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 4 mars 2022

Le compte rendu de la séance du vendredi 4 mars 2022 est lu et adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2022-008 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU RECEVEUR – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Maire déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE à l'unanimité le Compte de Gestion 2021 du receveur

Délibération n° 2022-009 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Après s'être fait présenter par Monsieur DESAINTEJORES 1^{er} Adjoint au Maire, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que M. LEQUERTIER Mickaël, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2021, les finances du budget principal de Juilley en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif dont les résultats de fonctionnement et d'investissement à la clôture de l'exercice correspondent aux résultats du compte de gestion de M. SERGENT, trésorier par Intérim et de M. VERPILLAT, Responsable du SGC (Service de Gestion Comptable) d'Avranches, lequel peut se résumer ainsi :

| | Résultat CA 2020 | Virement à la Section d'Investissement | Résultat de l'exercice 2021 | Restes à réaliser | Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat |
|-----------------------|---------------------|--|-----------------------------------|----------------------|---|
| Investissement | -27 902.57 € | | 67 683.32 € | -19 500 € | -115 085.89 € |
| Fonctionnement | 315 642.90 € | 48 963.44 € | 79 893.75 € | | 346 573.21 € |

- 2) Constate, pour cette comptabilité, pour les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**APPROUVE à l'unanimité le Compte Administratif 2021,
DECLARE les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes et les crédits annulés.**

Délibération n° 2022-010 : BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,
- Constatant que le compte administratif 2021 fait apparaître les résultats suivants :
 - Excédent de fonctionnement : 231 487.32 Euros
 - Déficit d'investissement : -95 585.89 Euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE à l'unanimité d'affecter au budget principal 2022 les résultats de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Investissement :

- Compte 1068 (affectation de résultat) : 115 085.89 Euros
- Compte 001 (déficit reporté) : 95 585.89 €

Fonctionnement :

- Compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté : 231 487.32 Euros
- Compte 0021 - Virement section d'investissement : 94 298.02 Euros

Délibération n° 2022-011 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et examiné le document budgétaire distribué à chaque conseiller,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE à l'unanimité le Budget Primitif 2022 qui s'équilibre en section de fonctionnement en recettes et en dépenses à 524 700 €uros et en section d'investissement en recettes et en dépenses à 228 400 €uros.

Délibération n° 2022-012 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES POUR L'ANNEE 2022

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'impositions locales pour l'exercice 2022. La volonté est de ne pas augmenter la pression fiscale.

Ces taux s'établiraient comme suit :

| TAXES | TAUX 2021 | TAUX 2022 |
|---|--|------------------|
| Taxe foncière sur les propriétés bâties | 30.29 % (8.87 % + 21.42%) | 30.29 % |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 22.52 % | 22.52 % |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide :

- De maintenir les taux d'imposition directe communale pour l'exercice 2022 tels qu'ils étaient définis en 2021. Les taux votés seront reportés sur l'état 1259 COM :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30.29 % **Pour : 11+1 Contre : 1 Abstention : 0**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 22.52 % **Pour : 12+1 Contre : 0 Abstention : 0**

DEMANDES DE SUBVENTIONS

◆Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier de l'école Immaculée Conception de Saint-James sollicitant la participation de la commune de Juilley aux frais de fonctionnement de ses écoles pour deux élèves résidants à Juilley au titre de l'année scolaire 2021-2022.

Considérant que la commune de Juilley dispose d'une capacité d'accueil permettant la scolarisation sur le RPI Juilley-Poilley-Précey des enfants résidants à Juilley,

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de refuser la participation aux frais de fonctionnement de l'école Immaculée Conception de Saint-James.

◆Chaque année des établissements scolaires sollicite la collectivité pour des participations aux frais de sorties concernant des élèves domiciliés sur notre commune.

Le maire rappelle que des subventions sont attribuées uniquement dans le cadre d'activités ou de séjours pédagogiques et uniquement aux familles des enfants résident dans la commune.

Les membres du conseil municipal souhaitent définir de façon plus précise les conditions d'attribution des subventions aux établissements scolaires. Ce point est alors reporté à l'ordre du jour de la prochaine réunion de conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

- Lotissement du Bocage : Les travaux d'aménagement extérieurs devraient débiter semaine 14.
- Action Humanitaire : Le convoi de trois camions est parti de Ducey-Les Chéris le 18 mars dernier et, a pu déposer l'ensemble des dons dans un camp de réfugiés à la frontière roumano-ukrainienne.
- Élections présidentielles : Il est rappelé à l'ensemble des membres les créneaux de tenue du bureau de vote pour le 1^{er} et 2nd tour.
- Urbanisme : Après une rencontre avec le service urbanisme de la communauté d'agglomération, la modification de la carte communale serait peu envisageable. Cependant, une demande écrite en ce sens va être transmise au président de la communauté d'agglomération et au vice-président en charge de l'urbanisme.
- Presbytère : Les aménagements extérieurs se poursuivent avec notamment l'intervention de M.Gobé qui a enlevé toute la mousse présente dans les allées. Monsieur le Maire le remercie. Il est envisagé de mettre l'équivalent d'une semi de sable lavé dans les allées, il faudra prévoir une date d'intervention et par la même occasion, louer un cylindre.
- Chenilles Urticantes : Il a été constaté la présence de chenilles processionnaires dans un arbre sur un terrain privée à proximité de l'école, route du Stade. Les propriétaires ont depuis installé des pièges.
- Tapage Nocturne : Toujours au niveau de la route du Stade, des riverains ont signalé la présence de fortes nuisances sonores lors d'un soir en week-end émises par un habitant de cette même rue. Le riverain concerné a fait l'objet d'une discussion avec Monsieur le Maire afin que la situation ne se reproduise plus à l'avenir.
- Il est proposé d'évoquer lors d'une prochaine réunion le devenir des locaux de la mairie actuelle.
- La société de chasse informe la municipalité qu'une collation et un repas auront lieu à la salle polyvalente de Juilley le 22 mai 2022.

La prochaine réunion de conseil municipal se déroulera le vendredi 29 Avril 2022 à 20h30.

RAPPEL DES DÉLIBÉRATIONS PRISES

Délibération n° 2022-008 : Approbation du compte de gestion 2021 du receveur-budget principal

Délibération n° 2022-009 : Approbation du Compte Administratif 2021

Délibération n° 2022-010 : Budget Principal – Affectation des résultats de l'exercice 2021

Délibération n° 2022-011 : Vote du Budget Primitif 2022

Délibération n° 2022-012 : Vote des taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2022

Clôture de la séance : l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h45